



DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 80

Présents : 47

Pouvoirs : 09

CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 03 JUILLET 2018 A 20H

Délibération CT2018/07/03-01 – Définition des modalités de la collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapporteur : Michel TEULET, Président

DATE DE CONVOCATION : Mercredi 27 juin 2018

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes, MM. ALLEMON Eric, AMERICO Michel, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUCHER Martine, BOUVARD Jacques, CALMEJANE Patrice, CARBONNELLE Serge, CHOULET Michèle, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, DALLIER Philippe, DEMUYNCK Christian, EPINARD Serge, FICCA Grégory, GENESTIER Jean-Michel, GRANDIN Gaëtan, GUILBERT Georges, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HELENON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, ITZKOVITCH Ivan, JARDIN Anne, KLEIN Olivier, LELLOUCHE Nicole, LEMOINE Xavier, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MARTINS Marylise, MIERSMAN Michel, PELISSIER André, RATEAU Chantal, REYGNAUD Marie-Françoise, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, SCHUMACHER Alain, TEULET Michel, TORO Ludovic

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes, MM. AMORE Félicité, AMOZIGH Joëlle, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BENTAHAR Abdelkader, BOUDJEMAI Kaïssa, BOURICHA Fayçale, BOYER Jean-Pierre, CALMEJANE Hélène (pouvoir à CALMEJANE Patrice), CAPILLON Claude, CRANOLY Rolin (pouvoir à HAGEGE Dominique), DELORMEAU Christine, DESHOQUES Monique, FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul (pouvoir à BOUVARD Jacques), FIGEL-MARTEL Sylvie (pouvoir à MIERSMAN Michel), GAUTHIER Christine, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, MAGE Pierre-Etienne (pouvoir à BARRAUD Amélie), MAHEAS Jacques, MALJEAN Jean-Pierre, MANTEL Aurélie, MAUPOUSSIN Stéphanie (pouvoir à SCHUMACHER Alain), MILOTI Donni, PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, PRUDHOMME Gérard (pouvoir à FICCA Grégory), RICHARD Stéphanie, ROY Patrice (pouvoir à AUBRY Bénédicte), TAYEBI Samira, TESTA Richard (pouvoir à MARTINS Marylise), THIBAUT Magalie, VAVASSORI Patricia, VIEUX-COMBE Evelynne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ITZKOVITCH Ivan



LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n° 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code l'urbanisme, et notamment son article L. 134-4,

VU la réunion de la conférence intercommunale des maires, ayant réuni le 25 juin 2018 l'ensemble des maires des communes membres de l'EPT,

VU les modalités de la collaboration telles qu'annexées à la présente délibération,

CONSIDERANT que les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi et les modalités de la concertation relative à son élaboration seront définis par délibération distincte du présent Conseil de territoire,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les modalités de la collaboration entre l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est et les quatorze communes membres, conformément aux termes de l'article L.134-4 du code de l'urbanisme,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission PLU, aménagement, habitat et logement, transition énergétique du 15 juin 2018,

CONSIDERANT l'avis favorable de la conférence intercommunale des maires réunie le 25 juin 2018 en application de l'article L.134-4 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré,

- A l'unanimité

DEFINIT les modalités de la collaboration entre l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est et les communes membres pour l'élaboration du PLU intercommunal selon les termes annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera portée à la connaissance du Préfet et des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU intercommunal par le code de l'urbanisme.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY •
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE •
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS •
VAUJOURS • VILLEMOMBLE

CT2018/07/03-01

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'EPT Grand Paris Grand Est ainsi que dans chaque commune du Territoire, et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 03/07/2018.



Le Président,

Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

11 JUL. 2018
Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière